

# FAITS SAILLANTS

## Rémunération des salariés État et évolution comparés 2020

Le rapport *Rémunération des salariés – État et évolution comparés* de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) porte sur la comparaison des salaires et de la rémunération globale des salariés syndiqués de l'administration québécoise avec ceux des autres salariés du marché du travail québécois. L'édition 2020 du rapport complet est disponible sur le [site Web de l'ISQ](#).

### Comparaison de la rémunération globale et des salaires : constats généraux

#### Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Sur le plan de la rémunération globale, qui tient compte à la fois des salaires, des avantages sociaux et des heures de présence au travail, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard de 9,2 % en regard de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ).
- ▶ La parité est observée entre les salariés de l'administration québécoise et ceux du secteur privé.
- ▶ Un retard est noté par rapport aux salariés du regroupement « autre public » (-28,3 %) et de toutes ses composantes ainsi que par rapport à l'ensemble des ASQ syndiqués et aux syndiqués du secteur privé.
- ▶ Les salariés de l'administration québécoise présentent une avance par rapport à l'ensemble des ASQ non syndiqués et aux non-syndiqués du secteur privé. Les écarts sont respectivement de 4,1 % et de 5,2 %.

#### Comparaison des salaires

- ▶ Les employés de l'administration québécoise gagnent un salaire moyen (51 399 \$) inférieur à celui de l'ensemble des ASQ et à celui des salariés du secteur privé. Les retards sont respectivement de 16,5 % et de 13,3 %.
- ▶ Les salariés de l'administration québécoise montrent un retard salarial supérieur à 20 % par rapport aux syndiqués et aux salariés du secteur « autre public » et de trois de ses composantes (administrations municipale et fédérale, et entreprises publiques). L'écart le plus marqué est observé par rapport à

l'administration municipale (-27,9 %). C'est en comparaison avec l'ensemble des ASQ non syndiqués et les non-syndiqués du secteur privé que les retards sont les moins importants (respectivement -9,6 % et -9,0 %).

Tableau 1

#### Écarts de rémunération entre l'administration québécoise et les secteurs comparés du marché du travail en 2020

	Salaire	Rémunération globale
	%	
<b>Autres salariés québécois</b>	-16,5	-9,2
Autres salariés québécois syndiqués	-22,3	-23,7
Autres salariés québécois non syndiqués	-9,6	4,1
<b>Privé</b>	-13,3	=
Privé syndiqué	-20,5	-16,8
Privé non syndiqué	-9,0	5,2
<b>Autre public</b>	-23,5	-28,3
Administration municipale	-27,9	-39,4
Entreprises publiques	-22,3	-25,8
Secteur universitaire	-15,6	-20,4
Administration fédérale	-23,0	-22,5

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

## Quelques points de repère importants

### Les secteurs comparés

La rémunération des employés de l'administration québécoise est comparée avec celle des salariés travaillant dans des entreprises de 200 employés et plus au Québec. Au cœur de ce choix revient la notion de comparabilité des emplois du marché avec ceux de l'administration québécoise. Plus la taille de l'entreprise est petite, moins on a de chances d'y trouver un emploi semblable à celui que l'on pourrait avoir dans une grande organisation comme l'administration québécoise. Le statut de syndicalisation est également pris en compte dans la comparaison pour l'ensemble des ASQ et le secteur privé. Pour la comparaison avec l'administration municipale, seules les municipalités de 25 000 habitants et plus, qui comptent généralement au moins 200 employés, sont retenues.

### Marché du travail au Québec et grands secteurs comparés

#### Administration québécoise

Fonction publique  
Ministères  
Organismes gouvernementaux<sup>3</sup>  
Fonds spéciaux  
Éducation  
Centres de services scolaires  
Cégeps  
Santé et services sociaux  
Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)  
Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)  
Centres hospitaliers  
Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)  
Centres de réadaptation  
Centres locaux de services communautaires (CLSC)  
Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse

#### Autres salariés québécois (ASQ)<sup>1</sup>

##### Secteur privé<sup>2</sup>

Mines  
Manufacturier  
Transport et entreposage  
Communications  
Commerce de gros et de détail  
Finance, assurances et immobilier  
Services aux entreprises  
Hébergement et restauration  
Autres services

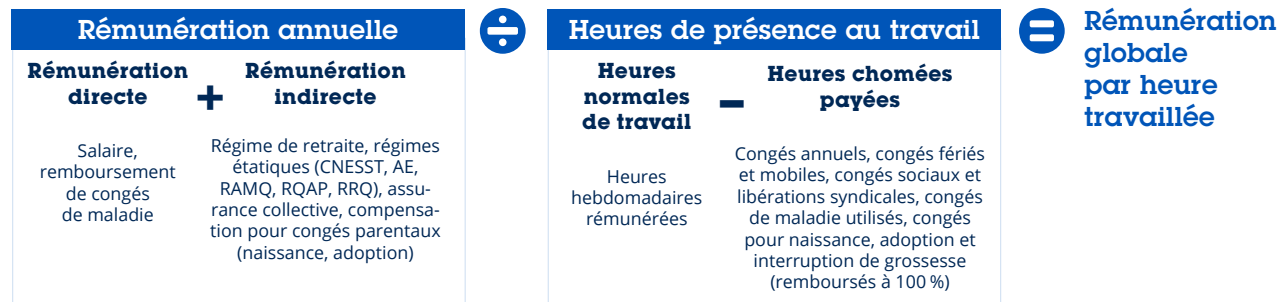
##### Secteur « autre public »

Entreprises provinciales (sociétés d'État et autres)  
Administration fédérale au Québec  
Entreprises fédérales au Québec  
Universités  
Administration municipale  
Entreprises locales

1. Pour la comparaison, la rémunération des ASQ et celle du secteur privé sont également analysées selon le statut de syndicalisation des salariés.
2. Sont exclus : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ne comprennent pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

### Le calcul de la rémunération globale

La rémunération globale comprend trois composantes principales : les salaires, les avantages sociaux, les heures de présence au travail (les heures normales de travail moins les heures chômées payées). Les résultats de la comparaison sont obtenus selon la méthode des débours, qui tient compte des coûts de l'employeur pour une année donnée. La sécurité d'emploi est aussi un élément de la rémunération globale ; cependant, son inclusion dans l'équation demeure un défi, ce qui explique qu'elle ne soit pas prise en compte. La rémunération variable ne l'est pas non plus, bien qu'elle soit très répandue dans les organisations du secteur privé. Toutefois, dans l'administration québécoise, elle n'existe pratiquement pas.



## Les emplois comparés

Dans sa comparaison, l'ISQ utilise 74 emplois repères répartis dans cinq catégories d'emplois : professionnels, techniciens, employés de bureau, employés de service et ouvriers. L'examen de 74 emplois repères permet de prendre en compte près d'un salarié régulier à temps plein de l'administration québécoise sur trois. Les emplois pour lesquels le gouvernement est l'employeur majoritaire et ceux non facilement identifiables ont été exclus de la sélection des emplois repères. Ainsi, les emplois d'infirmiers et d'enseignants ne sont pas inclus dans la comparaison. Lorsque seuls les emplois vraiment comparables sont pris en compte, la couverture des emplois comparés passe à près de 100 %.

## Les particularités de l'administration québécoise en 2020

Les conventions collectives sont venues à échéance le 31 mars 2020. Les échelles salariales prises en compte dans la comparaison sont donc gelées. Pour ce qui est des salaires pris en considération, il s'agit de ceux qui étaient en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2020. Par conséquent, les données salariales tiennent compte de la progression des employés dans leur échelle salariale.

### Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les autres salariés québécois

À la fin de ces faits saillants, vous trouverez un bref portrait de certaines mesures concernant la gestion du personnel que les employeurs des salariés québécois autres que ceux de l'administration québécoise ont adoptées de façon temporaire ou permanente. Ces mesures peuvent avoir eu un effet sur la rémunération globale et les salaires, mais les résultats de la comparaison n'en tiennent pas compte.

## Comparaison selon 74 emplois repères

### Comparaison de la rémunération globale

- ▶ En comparaison avec l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard sur le plan de la rémunération globale dans six emplois sur dix, regroupant environ les deux tiers de l'effectif.
- ▶ La parité entre l'administration québécoise et le secteur privé est constatée pour 33 % des emplois, qui représentent 29 % de l'effectif. Cette situation de parité s'explique par le fait que, dans l'administration québécoise, l'avance affichée par 22 emplois est contrebalancée par le retard présenté par 26 emplois.

### Comparaison des salaires

- ▶ Comparativement à l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard salarial dans 84 % des emplois, représentant 83 % de l'effectif.
- ▶ Par rapport aux salariés du secteur privé, ceux de l'administration québécoise accusent un retard salarial dans sept emplois sur dix, regroupant 78 % de l'effectif.

Tableau 2

### Répartition des emplois selon la situation de l'administration québécoise sur le plan du salaire et de la rémunération globale en 2020

	Salaire			Rémunération globale		
	Plus élevé	Équivalent	Moins élevé	Plus élevée	Équivalente	Moins élevée
	(nombre d'emplois)					
ASQ	4	8	62	9	20	45
Privé	6	15	51	22	24	26

## Comparaison selon cinq grandes catégories d'emplois

### Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Dans les catégories des professionnels, des techniciens et des employés de bureau, les salariés de l'administration québécoise affichent, sur le plan de la rémunération globale, un retard par rapport à l'ensemble des ASQ.
- ▶ Dans ces mêmes catégories, on constate la parité entre les salariés de l'administration québécoise et ceux du secteur privé.
- ▶ Dans la catégorie des employés de service, les salariés de l'administration québécoise se trouvent dans une situation de parité avec l'ensemble des ASQ et les employés du secteur privé.
- ▶ Enfin, dans la catégorie des ouvriers, les employés de l'administration québécoise sont en retard par rapport à l'ensemble des ASQ et aux salariés du secteur privé.

### Comparaison des salaires

- ▶ Dans quatre catégories d'emplois sur cinq, les employés de l'administration québécoise affichent un retard salarial par rapport à l'ensemble des ASQ et aux salariés du secteur privé.
- ▶ La parité entre l'administration québécoise et ces deux secteurs est toutefois notée dans la catégorie des employés de service.

Tableau 3

### Écarts de rémunération selon les catégories d'emplois en 2020

	ASQ		Privé	
	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale
	%			
Professionnels	-15,0	-7,5	-12,2	=
Techniciens	-17,8	-8,4	-14,6	=
Employés de bureau	-19,4	-12,5	-14,2	=
Employés de service	=	=	=	=
Ouvriers	-34,0	-34,5	-36,0	-29,3

- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

## Comparaison des échelles salariales

- ▶ Les maximums normaux des échelles salariales de l'administration québécoise sont moins élevés que ceux des échelles salariales de tous les autres secteurs dans les trois catégories d'emplois utilisées pour la comparaison, soit celles des professionnels, des techniciens et des employés de bureau.
- ▶ Les professionnels de l'administration québécoise sont moins avancés dans leur échelle salariale que ceux de tous les autres secteurs. Par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois, l'administration québécoise présente une situation plus favorable sur le plan du maximum normal (- 9,0 %) que sur celui du salaire (- 15,0 %). Ce même constat d'une situation plus favorable sur le plan du maximum normal pour l'administration québécoise est aussi observé par rapport aux autres secteurs.
- ▶ Pour leur part, les techniciens de l'administration québécoise sont moins avancés dans leur échelle salariale que leurs homologues dans la plupart des secteurs.
- ▶ Les employés de bureau de l'administration québécoise sont eux aussi généralement moins avancés dans leur échelle salariale que leurs homologues des autres secteurs.
- ▶ Environ la moitié des techniciens et des employés de bureau du secteur privé qui sont rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite, alors que 7 professionnels du secteur privé sur 10 profitent de ce même avantage. Les échelles salariales de l'administration québécoise ne comportent pas de maximums au mérite.

Tableau 4

### Comparaison des échelles salariales en 2020

	Administration québécoise		Autres salariés québécois			Secteur privé		
	Maximum normal <sup>1</sup>	Position dans l'échelle <sup>2</sup>	Maximum normal <sup>1</sup>	Écart entre les maximums normaux	Position dans l'échelle <sup>2</sup>	Maximum normal <sup>1</sup>	Écart entre les maximums normaux	Position dans l'échelle <sup>2</sup>
	\$	%	\$	%	%	\$	%	%
Professionnels	86 482	67,6	94 275	- 9,0	84,0	92 218	- 6,6	82,0
Techniciens	55 862	81,0	65 274	- 16,8	87,4	64 082	- 14,7	85,0*
Employés de bureau	42 851	83,6	52 250	- 21,9	92,9	50 095	- 16,9	93,2

\* Indique la parité entre les deux secteurs.

1. Les maximums normaux correspondent à la moyenne de ceux de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les ASQ.
2. Ce pourcentage indique jusqu'à quel point les employés ont progressé en moyenne dans leur échelle salariale. On l'obtient par le calcul suivant :  $((\text{Salaire moyen} - \text{Salaire minimum}) / (\text{Maximum normal} - \text{Minimum normal})) \times 100$ .

## Comparaison des débours pour les avantages sociaux et les heures chômées payées

- L'administration québécoise dépense plus pour les avantages sociaux et les heures chômées payées (42,3 % du salaire) de ses travailleurs que les employeurs de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ), des salariés du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé. Les dépenses à ce chapitre sont semblables à celles notées dans le secteur privé syndiqué, sauf pour ce qui est des heures chômées payées, qui coûtent plus cher dans l'administration québécoise.
- Les dépenses pour les avantages sociaux et les heures chômées payées sont moins élevées dans l'administration québécoise que celles faites pour l'ensemble des ASQ syndiqués et dans le regroupement « autre public » et ses quatre composantes.
- Les régimes de retraite coûtent moins cher à l'administration québécoise (7,7 % du salaire) qu'aux employeurs de l'ensemble des ASQ, de l'ensemble des ASQ syndiqués et du regroupement « autre public » et ses composantes.

Tableau 5

### Débours pour les régimes de retraite, les avantages sociaux et les heures chômées payées en 2020 (en % du salaire)

	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Heures chômées payées	Total des débours
<b>Administration québécoise</b>	7,7	26,3	16,0	42,3
<b>Autres salariés québécois</b>	8,3	25,5	14,7	40,2
Autres salariés québécois syndiqués	11,1	28,9	16,8	45,7
Autres salariés québécois non syndiqués	5,3	21,9	12,4	34,3
<b>Privé</b>	5,8	22,8	13,2	35,9
Privé syndiqué	8,4	26,9	15,1	42,0
Privé non syndiqué	5,1	21,7	12,2	34,0
<b>Autre public</b>	12,7	30,5	17,6	48,1
Administration municipale	15,7	34,6	16,9	51,5
Entreprises publiques	11,1	28,0	17,3	45,3
Secteur universitaire	12,2	27,7	17,6	45,3
Administration fédérale	11,4	30,0	18,2	48,2

- Débours plus élevés dans l'administration québécoise
- Débours équivalents (administration québécoise et secteur)
- Débours moins élevés dans l'administration québécoise

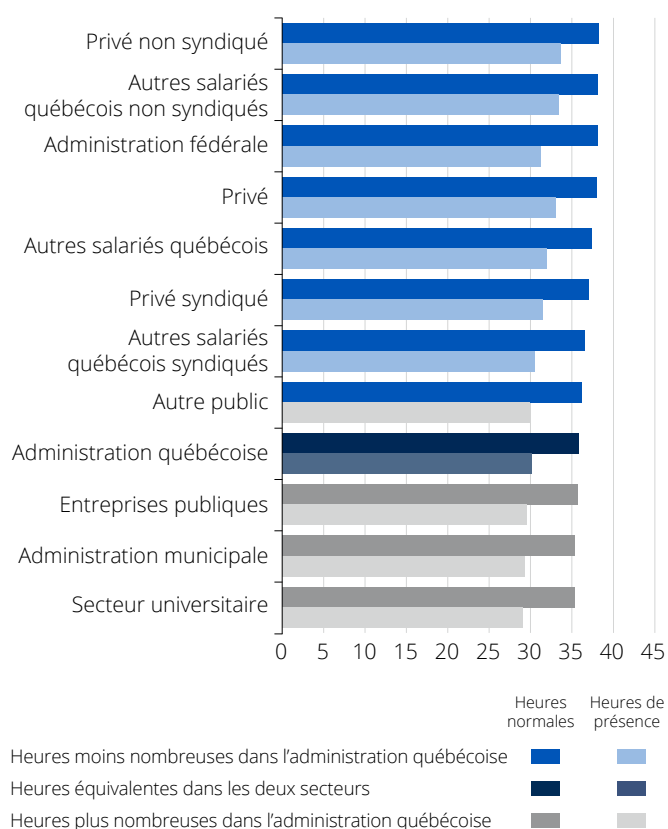
- Les débours pour les régimes de retraite de l'administration québécoise sont équivalents à ceux faits par les employeurs du secteur privé syndiqué, mais sont plus élevés que ceux faits par les employeurs des salariés du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé.

## Comparaison des heures de travail

- La semaine normale de travail dans l'administration québécoise (35,8 heures) est plus courte que celle dans la majorité des secteurs. Toutefois, elle est plus longue que celle dans l'administration municipale (35,3 h), dans le secteur universitaire (35,3 h) et dans les entreprises publiques (35,7 h).
- Les mêmes constats sont faits au chapitre du nombre d'heures de présence au travail, sauf par rapport au regroupement « autre public ». Par rapport à ce dernier secteur, les heures de présence sont plus nombreuses dans l'administration québécoise.
- L'ensemble des autres salariés québécois (ASQ), des salariés du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé affichent le nombre d'heures normales de travail le plus élevé (entre 38,0 et 38,2 heures), alors que les salariés de l'administration municipale et du secteur universitaire présentent le nombre le moins élevé (35,3 heures).

Figure 1

### Heures hebdomadaires de travail en 2020



## Évolution de la rémunération globale

- ▶ Entre 2011 et 2020, la situation de l'administration québécoise sur le plan du salaire s'est affaiblie par rapport à celle de tous les secteurs.
- ▶ En ce qui concerne la rémunération globale, la situation des employés de l'administration québécoise est demeurée stable par rapport à celle des salariés du secteur privé et des non-syndiqués (ASQ et secteur privé), mais s'est améliorée par rapport à celle des salariés du secteur « entreprises publiques ». La situation de l'administration québécoise s'est affaiblie par rapport à celle des autres secteurs.
- ▶ Les organismes gouvernementaux listés à l'annexe C de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic font partie de l'échantillon du secteur « entreprises publiques ». Entre 2011 et 2020, certains organismes sont passés du secteur « administration québécoise » au secteur « entreprises publiques ». Il faut donc prendre cet élément en considération dans l'analyse de l'évolution 2011-2020.

Tableau 6

### Écarts de rémunération entre l'administration québécoise et les autres secteurs du marché du travail, de 2020 et 2011

	Écarts salariaux			Écarts de rémunération globale		
	2020	2011	Statut <sup>1</sup>	2020	2011	Statut <sup>1</sup>
	%			%		
<b>Autres salariés québécois (ASQ)</b>	-16,5	-11,3	Affaiblissement	-9,2	-6,1	Affaiblissement
Privé	-13,3	-8,3	Affaiblissement	-0,3*	2,2*	Stabilité
Autre public	-23,5	-17,7	Affaiblissement	-28,3	-23,0	Affaiblissement
Administration municipale	-27,9	-16,1	Affaiblissement	-39,4	-29,2	Affaiblissement
Entreprises publiques	-22,3	-20,9	Affaiblissement	-25,8	-30,8	Amélioration
Secteur universitaire	-15,6	-7,7	Affaiblissement	-20,4	-8,3	Affaiblissement
Administration fédérale	-23,0	-18,5	Affaiblissement	-22,5	-18,5	Affaiblissement
<b>Secteur et syndicalisation</b>						
ASQ syndiqués	-22,3	-16,0	Affaiblissement	-23,7	-18,7	Affaiblissement
ASQ non syndiqués	-9,6	-5,2	Affaiblissement	4,1	6,2	Stabilité
Privé syndiqué	-20,5	-12,7	Affaiblissement	-16,8	-9,4	Affaiblissement
Privé non syndiqué	-9,0	-4,8	Affaiblissement	5,2	7,3	Stabilité

\* Parité entre le secteur et l'administration québécoise.

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'ISQ peut conclure à une stabilité de la situation si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'ISQ ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

## Tendances salariales

Cette section présente des résultats relatifs à la rémunération des employés qui ne se basent pas uniquement sur les emplois retenus pour la comparaison de l'administration québécoise avec les autres secteurs. Les données ont été obtenues à partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et à partir d'enquêtes de planification salariale (portant sur les salariés non syndiqués).

Les conventions collectives de l'administration québécoise étant venues à échéance le 31 mars 2020, l'analyse des tendances salariales porte sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise.

### Croissance salariale chez les syndiqués pour les six premiers mois de 2020

#### Croissance salariale nominale et réelle

Note : En raison de la pandémie de COVID-19, qui a pu occasionner un retard ou un report du processus de négociation ou même empêcher certaines organisations de déposer leurs conventions collectives dans la banque de données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec au deuxième trimestre de 2020, le taux de représentativité est inférieur à 60 % pour plusieurs secteurs.

- ▶ La croissance moyenne des échelles salariales des autres salariés québécois syndiqués indique un gain de pouvoir d'achat<sup>1</sup> de 1,0 % en 2020.
- ▶ Une croissance réelle positive est observée dans tous les secteurs analysés. Les gains de pouvoir d'achat vont de 0,3 % dans les entreprises publiques québécoises et dans le secteur fédéral à 1,1 % dans le secteur privé.
- ▶ En 2020, 94,2 % des autres salariés québécois syndiqués reçoivent une augmentation salariale supérieure ou égale à la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- ▶ La croissance de l'IPC pour les six premiers mois de 2020 est de 1,1 %.

#### Croissance salariale selon les ententes signées en 2019 et 2020

- ▶ Les plus récentes ententes signées donnent une indication de l'évolution salariale à venir. L'analyse de 2020 porte sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise. Dans l'ensemble, les ententes octroient en 2020 un taux de croissance salariale comparable à celui noté en 2019 (respectivement 2,6 % et 2,5 %). Le taux reste stable entre 2019 et 2020 dans les secteurs municipal (2,2 % en 2020 et 2,1 % en 2019) et privé (2,7 % chaque année).

- ▶ Toutefois, entre 2019 et 2020, une diminution du taux de croissance salariale est observée dans les entreprises publiques québécoises (2,0 % contre 1,2 %). Aucune entente n'a été signée ou déposée dans le secteur universitaire en 2020. Dans ce secteur, le taux était de 2,3 % en 2019.
- ▶ Selon les ententes de 2020, 90,9 % des autres salariés québécois syndiqués reçoivent une augmentation annuelle moyenne égale ou supérieure à 1,5 %. La proportion est semblable à celle notée en 2019 (93,4 %).

#### Perspectives salariales pour 2020 et 2021 : employés syndiqués et non syndiqués

- ▶ Selon les perspectives salariales établies par l'ISQ, l'augmentation moyenne des échelles salariales pour l'ensemble des salariés québécois (syndiqués et non syndiqués) serait de 1,7 % en 2020 et de 1,8 % en 2021.
- ▶ En 2020, les salariés québécois syndiqués connaîtraient un taux de croissance de 2,1 %. En raison d'un faible taux de représentativité, il n'est pas possible d'établir des perspectives salariales pour l'ensemble des syndiqués en 2021.
- ▶ Le taux de croissance dans le secteur universitaire serait plus élevé en 2020 qu'en 2021 (1,6 % contre 1,4 %). La situation inverse serait observée dans les entreprises publiques québécoises (1,4 % contre 2,0 %) et chez les non-syndiqués (1,4 % contre 1,6 %). Dans les secteurs municipal et fédéral, la croissance prévue pour 2020 serait semblable à celle attendue pour 2021.
- ▶ Dans le secteur privé, les salariés connaîtraient en 2021 la même croissance que celle prévue pour 2020 (2,2 %).
- ▶ L'augmentation moyenne des échelles salariales des non-syndiqués serait inférieure à celle des échelles salariales des syndiqués en 2020 (1,4 % contre 2,1 %).

1. Le gain de pouvoir d'achat résulte de la différence entre la croissance salariale nominale et l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC).



## Mesures adoptées par les employeurs des salariés québécois autres que ceux de l'administration québécoise dans le contexte de la pandémie de COVID-19

- ▶ L'ISQ a recueilli des informations concernant les mesures adoptées (de façon temporaire ou non) au printemps 2020 par les employeurs des entreprises de 200 employés et plus dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La période de référence s'étend du 13 mars au 30 juin 2020, et les données ne sont pas intégrées dans les résultats de la comparaison. Les effets permanents de ces mesures sur le marché de référence utilisé pour la comparaison avec l'administration québécoise seront connus au moment du dévoilement du rapport de l'année 2021 et des années subséquentes.
- ▶ Au cours de la période s'étendant du 13 mars au 30 juin 2020, les employeurs ont pu maintenir 85 % des salariés en emploi. Le pourcentage de salariés ayant gardé leur emploi est plus élevé dans le secteur « autre public », soit 97 %. Dans le secteur privé, la proportion d'employés étant restés en poste est semblable à celle observée chez l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ).
- ▶ Moins de 1 % de l'ensemble des ASQ ont été licenciés de façon permanente au printemps 2020. Les employeurs du secteur privé ont mis à pied temporairement (au moins quatre semaines) 18 % de leurs employés. Le taux atteint 24 % chez les syndiqués de ce secteur. Quant aux employés du secteur « autre public », c'est moins de 5 % d'entre eux qui ont subi une mise à pied temporaire.
- ▶ Au total, pas plus de 13 % de l'ensemble des ASQ ont vu leur salaire de base être modifié. Dans les secteurs « autre public » et privé, les proportions de salariés qui ont connu la même situation sont respectivement de 6 % et de 16 %. Dans les entreprises privées, les modifications apportées ont été plus souvent des diminutions salariales, lesquelles étaient temporaires.
- ▶ Les employeurs de l'ensemble des ASQ ont modifié la semaine de travail pour au plus 18 % des employés. Les proportions d'employés ayant connu un changement concernant leurs heures de travail sont très différentes dans les secteurs privé et « autre public » : elles sont respectivement de 23 % et de 5 %. Les employeurs proposaient ou imposaient plus souvent une réduction du nombre d'heures de travail.

### Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020). *Faits saillants – Rémunération des salariés. État et évolution comparés 2020*, [En ligne], Québec, L'Institut, 9 p. [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-salaries-2020-fs.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-salaries-2020-fs.pdf)].

Ce document est réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération

#### Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College, bureau 1020  
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :  
514 876-4384  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

#### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2020  
ISBN 978-2-550-88128-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec  
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)